

Rapporteur : Danièle DREVET

Portant sur la période d'avril 2013 à juin 2014

A ce jour, les MEMBRES de la commission sont :

Mesdames BIBET, DREVET, MAKOWSKI,
Messieurs ALLANIC, AUMETTRE, CANCE, FOUILLET, LORHO, MOINGEON, PERDRIault

ACTIVITES DE LA COMMISSION

Au cours de l'année écoulée, les membres de la commission ont participé à :

- 11 réunions ordinaires, soit environ 1 réunion par mois en dehors des vacances d'été,
- 1 réunion de travail regroupant toutes les commissions du conseil des seniors, le 7 novembre 2013, en présence de Monsieur le Maire et de Madame BERGEROL, pour faire le point à mi-parcours des réunions plénières,
- 3 réunions extraordinaires :
 - * le 26 avril 2013 pour une rencontre avec Mesdames Sophie DEVEDJIAN, Armelle COTTENCEAU, et Mr Wissam NEHME portant sur les orientations du SDRIF (Schéma Directeur de la région Ile-de-France) et sur les projets d'urbanisme à Antony
 - * Le 14 mai 2013 pour un exposé de Messieurs Philippe MARTIN et Michel FOUQUET sur « le plan général des circulations douces »
 - * Le 16 décembre 2013 pour un entretien avec Messieurs Philippe MARTIN et Bernard VIGNAL pour la mise en place d'une étude portant sur l'amélioration de « la circulation et de l'aménagement urbain » (*voir projet n°1*)

Les membres ont également participé aux visites :

- le 26 Juin 2013, du Centre de tri des déchets à Vert le Grand, organisée par Mesdames Sophie DEVEDJIAN et Armelle COTTENCEAU
- les 10 novembre 2013 et 25 mars 2014, du nouveau parc des Bas-Graviers-Crocheteurs
- le 20 mars 2014, du cinéma LE SELECT et de la ludothèque

PROJETS ETUDIES

1. Plan de circulation et d'aménagement urbain
2. Piste cyclable sur une partie de la rue Adolphe Pajeaud
3. Stationnement en face du collège Anne Franck
4. Toilettes publiques en centre-ville et toilettes sèches aux Bas Graviers
5. Bancs publics avenue Kennedy, au parc Heller et rue des Iris
6. Collecte des déchets : bornes de capacité insuffisante ?
7. Bus le dimanche pour desservir le marché et le cimetière
8. Carte de transport à tarif réduit
9. Réduction des nuisances sonores et atmosphériques à proximité de l'A86

1. PLAN DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENT URBAIN

Annexe 1

Le projet de plan de circulation de la ville et son aménagement, a été proposé par la commission à Messieurs MARTIN, alors Maire-Adjoint, chargé des transports, de la circulation et de la sécurité routière et VIGNAL, responsable de la Voirie, qui l'ont accepté et décidé d'y collaborer.

Le projet consiste en l'étude des points d'amélioration concernant la signalétique, le stationnement, l'état des rues, des trottoirs, leur encombrement, le mobilier urbain...dans les différents quartiers de la ville, selon un modèle préétabli (annexe 1).

Le découpage a été arbitraire, décidé par la commission. Le 1^{er} quartier choisi est situé à l'est d'Antony.

Le travail se fait par binôme sur le terrain.

Il s'effectue en 2 temps : d'abord par un état des lieux, puis par des propositions concrètes d'amélioration, présentées aux responsables qui en déterminent la faisabilité et prennent contact avec les services concernés.

La 1^{ère} étude est terminée et a été présentée le 21 mai 2014 à Mme PRECETTI, Maire-Adjoint de la Mobilité Urbaine et à Mr VIGNAL, responsable de la Voirie.

L'étude d'autres quartiers est prévue pour l'année à venir.

2. PISTE CYCLABLE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PAJEAUD

Annexe 2

Pour des raisons de sécurité des cyclistes et des piétons, il est important d'améliorer la circulation à bicyclette, en particulier rue Pajeaud, du rond-point de la Croix de Pierre D67A à la connexion D63 à l'angle du collège Anne Frank, pour rejoindre la piste qui longe le Stade.

La circulation se fait actuellement surtout sur le trottoir qui dessert la crèche et les écoles. Or, le trottoir n'est pas autorisé aux vélos, mais il n'y a pas de panneau ou de chicane pour le formaliser.

Une matérialisation de piste cyclable sur la chaussée permettrait une meilleure régulation.

Mr Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil Général des Hauts de Seine, rencontré le 2 décembre 2013, a proposé d'attendre la réfection totale de la rue.

3. STATIONNEMENT EN FACE DU COLLEGE ANNE FRANCK

Annexe 3

Le stationnement illicite devant les habitations qui font face au collège bloque la sortie des véhicules, en particulier devant le 109 rue Adolphe Pajeaud.

Pour pallier cet abus, la matérialisation de l'interdiction par une bande jaune devant le bateau a été effectuée.

4. TOILETTES PUBLIQUES EN CENTRE-VILLE ET TOILETTES SECHES AU PARC DES BAS-GRAVIERS

Annexes 4 et 4bis

Les toilettes publiques sont en nombre nettement insuffisant au **centre-ville**.

Cela a une incidence sur la durée de présence en ville des passants et sur leur bien-être.

Nous travaillons sur ce sujet depuis 2011, une étude était en cours chez Decaux, dont nous n'avons pas de nouvelle.

L'emplacement idéal serait la place Auguste Mounié, face à la station RER.

En ce qui concerne le **parc des bas-graviers**, nous avons proposé l'installation de toilettes sèches.

Mme Armelle COTTENCEAU a été saisie de cette demande depuis avril 2012.

5. BANCS PUBLICS

Annexes 5

Compte tenu du vieillissement de la population et des pathologies liées à l'âge, ainsi que du désir de convivialité, il est indispensable de prévoir des bancs en nombre suffisant pour accompagner les seniors dans le parcours des rues, dans leurs promenades et déambulations.

Nous avons demandé que soient installés : 1 banc rue des Iris, 3 bancs avenue Kennedy, 3 bancs au parc Heller face à l'aire de jeux des grands et 2 bancs dans l'enceinte de l'aire de jeux des petits.

2 ont été placés avenue Kennedy, 1 rue des Iris, mais aucun parc Heller.

6. COLLECTE DES DECHETS

Annexe 6

Il serait souhaitable :

- De prévoir des bornes avec des containers suffisamment grands pour éviter les débordements.

Dans le quartier de Tourvoie, les débordements sont fréquents, en particulier le dimanche soir.

- D'augmenter la fréquence du ramassage des ordures, dans certains quartiers, en particulier les jours fériés.

7. SERVICE DE TRANSPORT MUNICIPAL LE DIMANCHE

Depuis 2010, nous sollicitons la mise en place d'un service de transport par la ville, pour desservir le marché et le cimetière le dimanche.

8. CARTE DE TRANSPORT A TARIF REDUIT

Nous sollicitons, pour le transport des seniors antoniens, intra muros ou intra communauté urbaine, une carte de transport à tarif réduit, dont les conditions d'attribution seraient plus favorables que celles de la carte améthyste.

9. REDUCTION DES NUISANCES SONORES ET ATMOSPHERIQUES AUTOUR DE L'A 86 A ANTONY ET CHATENAY-MALABRY

Annexes 9, 9bis et 9ter

1. **Descriptif du projet:**

Lieu : A86, sur deux kilomètres à partir des embouchures ouest du tunnel de la Croix de Berny, dans les 2 sens.

Objectif : réduction des nuisances sonores et atmosphériques

Moyens :

- limiter la vitesse à 70 km/h dans les 2 sens
- placer des radars pour contrôler cette limitation
- réhabiliter le mur antibruit
- construire un macadam à absorption de bruit
- obtenir les résultats détaillés des mesures déjà effectuées
- en fonction de ces résultats, déclarer cette portion de l'A86 en Zone d'Action Prioritaire sur l'Air (ZAPA) et dans le plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE);

2. **Etat d'avancement du projet**

Un consensus s'était fait en février 2013 pour l'envoi d'une lettre au Préfet demandant la limitation de vitesse à 70 km/h, l'installation de radars et la réhabilitation du mur antibruit.

Ce courrier a été retardé dans l'attente de la réalisation de plusieurs mesures du bruit et de la pollution atmosphérique dans les zones concernées.

PROJETS FUTURS

Pour les futurs projets, deux sujets ont été retenus :

1. L'aménagement de la circulation de la rue Mounié en zones de circulation urbaine pour améliorer la sécurité des piétons (*annexes 10 et 10bis*)
2. L'étude de l'impact du SDRIF (Schéma Directeur de la région Ile-de-France) et du Grand Paris sur notre cadre de vie (*annexe 11*)

AFIN D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS ET D'AMELIORER NOTRE EFFICACITE, NOUS FORMULONS PLUSIEURS VŒUX

- Qu'une réunion de travail supplémentaire avec Mr le maire soit instituée, ce qui porterait à 2 les rencontres entre les plénières
- Qu'un emplacement soit réservé régulièrement, dans le bulletin municipal, à un article relatif au conseil des seniors
- Que notre commission soit impliquée et consultée, dans le cadre des projets d'urbanisme de la ville, en amont de leur étude et aux différentes étapes de leur réalisation (*annexe 12*) Cette demande a déjà été présentée à M. LE MAIRE en 2010, qui en avait accepté le principe. Cela s'est peu traduit dans les faits.
- Nous souhaitons qu'une nouvelle dynamique, portée par la nouvelle équipe municipale et les nouveaux membres du conseil des seniors permette une avancée significative dans la réalisation des projets de notre commission et plus généralement, dans l'accomplissement de la mission du conseil des seniors, dont le but est l'amélioration des conditions de vie dans la commune et le bien être des Antoniens.

Enfin, nous remercions Monsieur le Maire et les Elus qui nous ont accordé leur écoute et leur collaboration, à l'occasion de diverses réunions et visites des sites de la ville, ainsi que le CCAS qui nous reçoit dans ses locaux et assure la logistique avec efficacité.

Nous vous remercions pour votre attention et votre intérêt.

PLAN DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENT DES RUES D'ANTONY
2014

ANNEXE 1

1 - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE RUE :

- Rue ou Avenue :.....
- Commençant :.....Finissant
- Large – Etroite – Avec ou sans trottoir.....
- Chaussée : Ralentisseur(s)..... Marquage au sol.....
- Circulation : Importante – Moyenne – Passagère – de « dégagement » – Résidentielle.....
- Circulation : à Double sens.....à Sens unique.....
- Stationnement : Particulier.....Collectif.....Sur les trottoirs.....
- Trottoirs : Etat généralCirculation : aisée – difficile – impossible
- Transports en Commun :.....Lesquels.....
- Feux Tricolores :.....Carrefours.....
- Signalisation : – en l'air.....– au sol
- Vélos : Piste cyclable.....Panneau en début de rue.....Circulation à double sens.....
- Mobilier urbain : Toilettes publiques.....Bancs..... Poubelles.....

Remarques :

Propositions

2 – PARTICULARITES

- Voie : Principale – Secondaire – Importante – Passagère
- Accès vers :
Commerces – Equipements sportifs, Scolaires – Bâtiments Publics – Lieu de travail – Gare – Culte
- Identification des Flux et les motivations : Transport – Travail – Ecoles – Commerces

Remarques

Propositions

PROJET PISTE CYCLABLE PAJEAUD



Portion D67a à D63



Annexe 2

STATIONNEMENT INTERDIT 109 RUE PAJEAUD



photo du 9 Mars 2014

**Stationnement interdit devant le 109 Rue A. Pajeaud déjà signalé
à Mr Martin et à Mr Vignal**

En décembre 2013



Annexe 3

TOILETTES PUBLIQUES DE TYPE COLONNE MORRIS

*Peut être un support publicitaire intéressant
En plus d'être esthétique,
D'un rapport financier allégeant son coût
Et néanmoins payant.*



Annexe 4

Toilettes sèches aux Bas Graviers

Nicole BIBET

Il semble que cette proposition n'entraîne pas de gros travaux et répond à un besoin écologique : ces toilettes fonctionnent avec de la sciure de bois. Le sac en amidon et son contenu sont déposés dans un composteur. Ce compost est destiné à fertiliser les plantes.

Ces toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mmes Cottenceau et Benoit ont pris connaissance de cette demande depuis notre réunion urbanisme du 10 Avril 2012.



Annexe 4b

BANCS PUBLICS PARC HELLER ET AVENUE KENNEDY



Bancs au parc Heller face aux jeux, promis par Mme Cottenceau en Janvier 2011 :

non installés en mai 2014

AVENUE KENNEDY :

Banc Angle Rue Alphonsine, posé en pente : Le niveau a été rectifié

Banc Angle Rue Rameau : demandé en face sur le côté opposé de la rue dans angle cassé :

il a été posé sur le trottoir, gênant le passage – Mr Vignal informé ne le déplacera qu'avec une bonne raison.

Annexe 5

Bornes avec containers : les capacités sont elles suffisantes ? ou mal utilisées ?



Annexe 6

REUNION PLENIERE du 4 JUIN 2014.

Commission : Urbanisme, Transport, Environnement, Ecologie

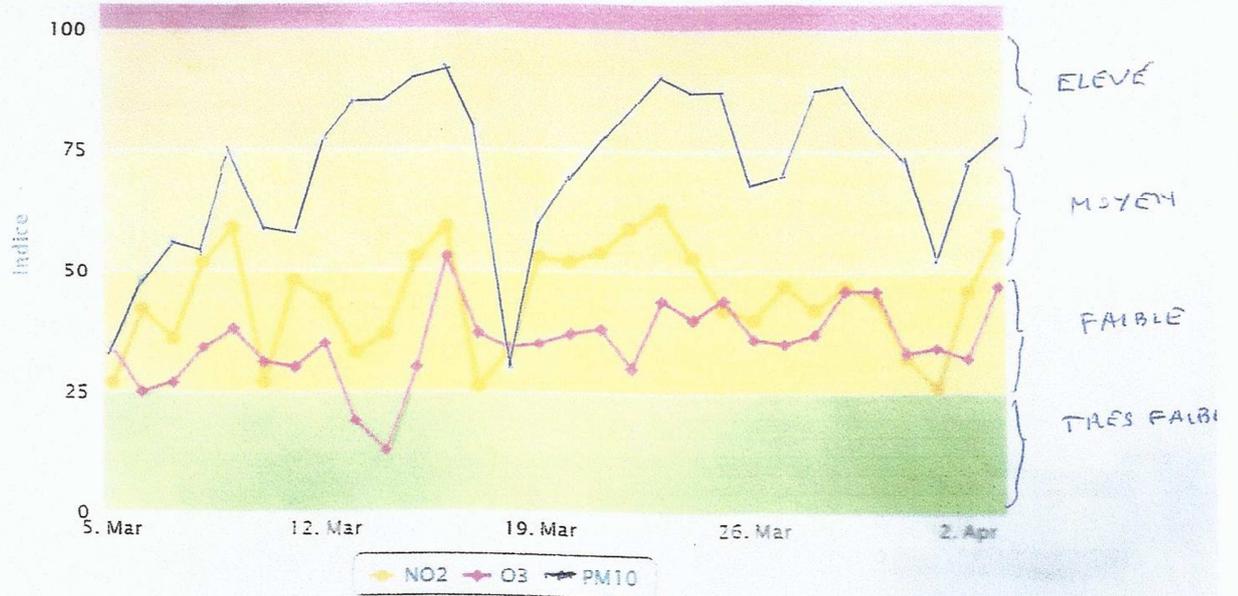
A 86 : Projets de réduction de l'impact sanitaire dû au bruit et à la pollution à Antony et Chatenay-Malabry.

RESUME : La synthèse de 13 pages de 2012 détaillait notre projet de santé publique, un état des lieux et une bibliographie scientifique (41 références) et juridiques (8 références) sur l'impact sanitaire dû au trafic routier sur l'A 86 : morbidité et mortalité cardiopulmonaire, métabolique, vasculaire et neurologique dû pour 95% par la pollution quotidienne. De nombreuses réunions ont tenté d'obtenir des résultats.

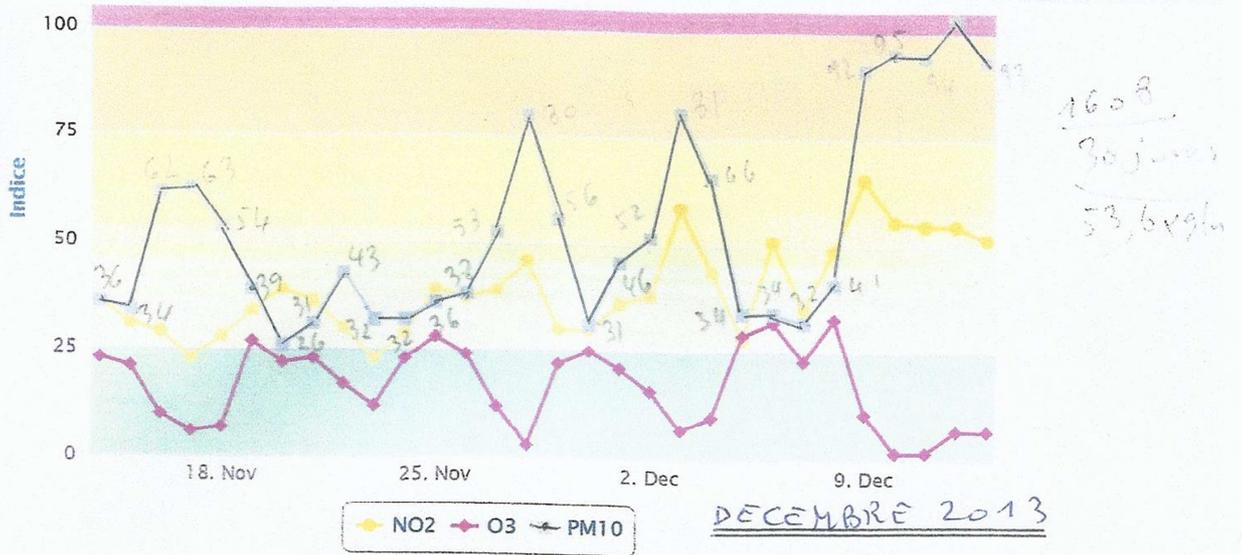
Les projets depuis 2012 sont les suivants :

- 1/** Radar à 70km/h sur 1km : un quart du bruit actuel est attendu au vu de la vitesse incontrôlée de 110 km/h ; objectif du SDRIF légalisé : « réduire le bruit à la source et l'impact sanitaire » ; agir auprès du Préfet (*) et du Conseil Général du Développement Durable ;
- 2/** Réhabilitation du mur anti-bruit, dégradé depuis 1981, rue des Primevères (*) ; à réaliser en concertation avec le projet « Zone Europe » de Chatenay-Malabry, à proximité immédiate de cette rue (cf. photo Google), en s'inspirant des travaux aux Crocheteurs ; un écran végétal interdira les tags ; éviter les plantes à fleurs qui par leur pollen amplifie les conséquences sanitaires des particules fines ;
- 3/** Réalisation d'un enrobé avec une bonne performance acoustique idem à demi-échangeur A86 – RD63 ;
- 4/** Mesure de la pollution atmosphérique caractérisée par de nombreux pics dont é hors échelle à 105, et des moyennes élevées (cf. courbes) : ces valeurs sont des extrapolations – évaluations sans tenir compte des données réelles pour l'urbanisation de proximité immédiate qui majore de 20% les valeurs évaluées d'après Airparif ; proscrire les téléthons en période d'indice « très mauvais », 78, sur l'échelle de 100, le 15 mars 2013 (cf.courbes) qui augmente la vitesse de ventilation pulmonaire, donc l'impact sanitaire ;
- 5/** Mettre en Place un Plan de Protection Atmosphérique (PPA) ; faire demande au CEDD du minist. Env.
- 6/** Synthèse sur l'évolution du trafic et des accidents depuis 20 ans : RN385 puis A 86 en 2012;
- 7/** Demande d'accès aux mesures environnementales bruit – pollution dans le cadre de la réalisation du Projet Crocheteur et Bas-Graviers : parc attractions, plantes européennes, mur anti-bruit écologique....
- 8/** Demande de l'accès aux résultats détaillés de la mesure de bruit au 26 rue des Primevères du 7 juin 2013 et de celles de la rue des Rosiers et des Cerisiers en cours (Mme Chokron) ; la mesure du 7 juin 2013 par la Société Impédance a visé sciemment l'effet du carrefour de l'Europe voisin et non l'A 86 en contradiction avec le contrat du 31 mai 2013 ci-joint; dans 90 % des cas les vents sont supérieurs à 18 km/h ce qui discrédite 90% des mesures. Il est demandé en particulier la valeur crête du bruit à 10h50, 11h16 et à 12h40 le 7 juin 2013 correspondant à des passages de véhicules à très vive allure ! Bruitparif (qui garanti les mesure de bruit avec vent, pluie...) signale que des passages de motos augmentent le bruit crête de 25 dB, soit un bruit instantané 8 fois plus intense. Cela signifie qu'une corrélation bruit-traffic doit être intelligemment réalisée. A l'inverse, les bouchons fréquents durant des heures abaissent la valeur moyenne mais la pollution est différente. Ajoutons que les cartographies de Bruitparif sont inaccessibles à cause du Conseil Général ; ajoutons que la présentation des projets A 86 le 7 novembre 2013 ont été interdits par Mme Bergerol, Présidente de séance : c'est le blocage complet. Seule, la carte de bruit de 2006 à Antony est disponible, ci-joint, avec les 5 points de mesures proposés le 12 février 2012: le bruit dépassait déjà les normes nuit et jour avec un trafic 10 fois plus faible ! Il faut actualiser en urgence car le trafic est de l'ordre de 100.000 véhicules par jour, 7 jours/7 toute l'année, qui irradient tout Antony !
- 9/** Réactivation du projet antibruit de la mairie en 2002 : achat d'un sonomètre.....
 (*)Le 12 février 2013, les élus d'Antony et la CAHB ont proposé la rédaction d'un courrier au Préfet pour requérir la limitation de la vitesse avec la mise en place d'un radar, la réhabilitation du mur antibruit et l'inscription en ZAPA et au PPBE. Le 26 avril 2013, Madame DEVEDJIAN souligne que le Préfet est favorable à la pose d'un radar dans son département et propose d'envoyer un courrier au Préfet, par l'intermédiaire de Patrick DEVEDJIAN ou par l'intermédiaire de la CAHB. Michel Cancé, 7 mai 2014

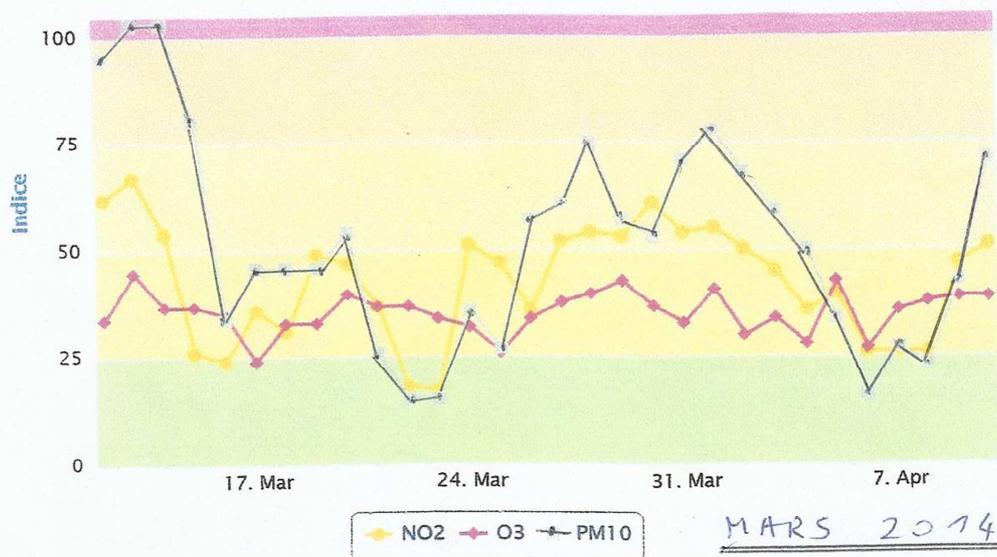
Annexe 9



POLLUTION à ANTONY en MARS 2012



DECEMBRE 2013



MARS 2014

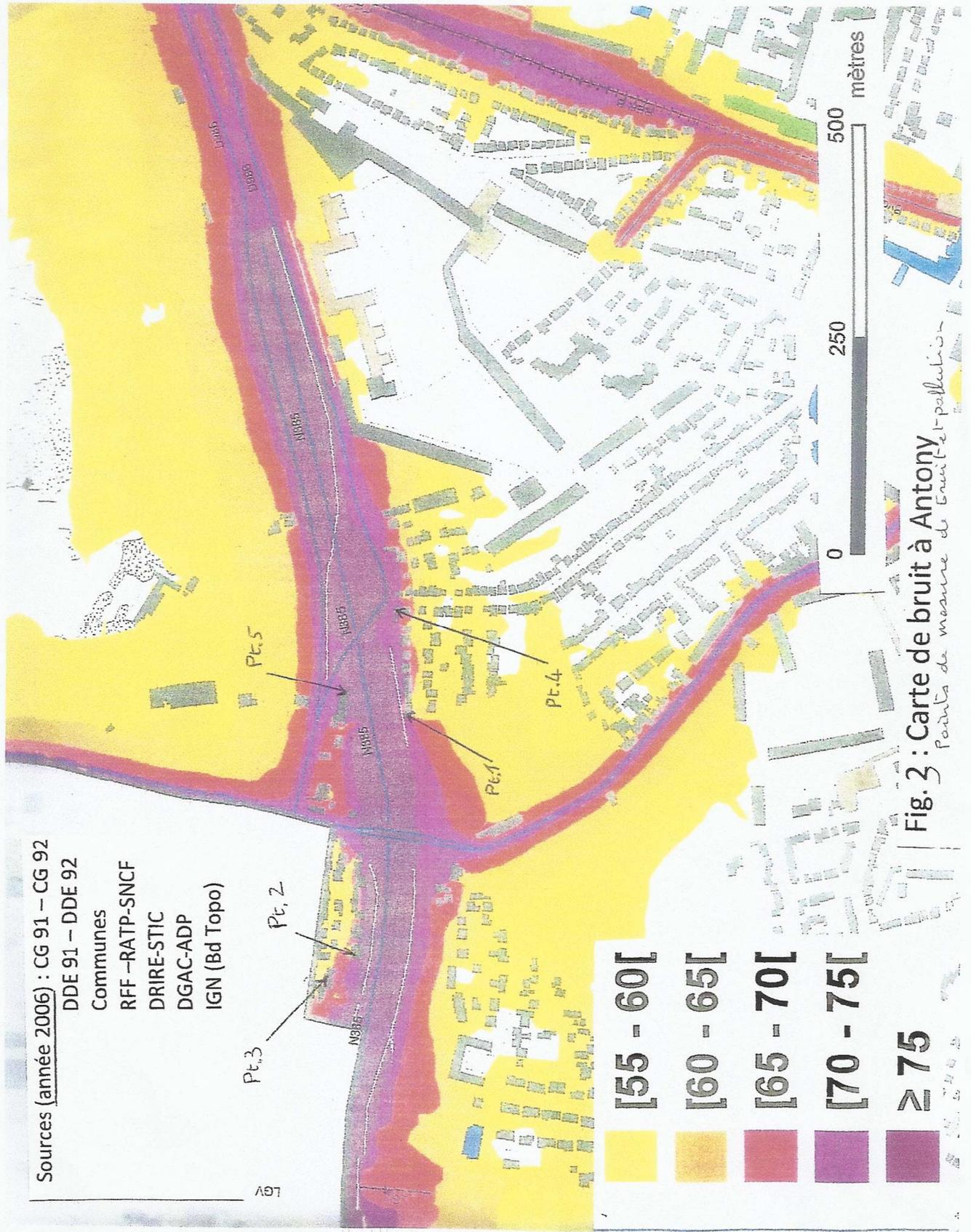


Fig. 3 : Carte de bruit à Antony
 Points de mesure de bruit et pollution

RUE AUGUSTE MOUNIE – CREER UNE ZONE DE RENCONTRE – ARGUMENTAIRE

Antony, le 02 mai 2014

Le projet d'Urbanisme

En attendant le «recalibrage» total certainement prévu mais couteux de la rue Auguste Mounié (mise à plat rues/trottoirs ou autres configurations), il est proposé une solution intermédiaire consistant à créer une «Zone de rencontre». Dans cet espace, la priorité est donnée aux [piétons](#) et aux [cyclistes](#), ceci dans une logique de partage de l'espace par les différents usagers dont les automobilistes et autres conducteurs d'engins motorisés avec une vitesse maximale formellement fixée à 20 km/h. Cet agencement ne nécessite pas de travaux lourds de modification de la voirie ni d'équipements annexes très couteux. La «zone de rencontre» est créée par un arrêté local de l'autorité détentrice du pouvoir de police de la circulation (en l'occurrence : M. le Maire d'Antony).

Il est exposé

La rue Auguste Mounié est le centre névralgique du commerce à Antony avec les atouts environnants porteurs bien connus : de beaux et bons commerces de chaque coté de la rue (avec un prolongement sur les rues ou avenues adjacentes), une fréquentation massive du marché, un cinéma enregistrant une forte fréquentation, un passage important de voyageurs empruntant chaque jour le RER, un grand parking pratique et attrayant, etc.. Cette rue déjà très attractive le serait beaucoup plus si les piétons et PMR pouvaient s'y déplacer sereinement et en toute sécurité.

Le constat relatif à la dangerosité et la sécurité des piétons

- Une vitesse excessive des véhicules ne respectant pas la limitation à 30 km/h et pas de dispositif modérateur.
- Des passages de traversée des piétons trop espacés (1 à chaque extrémité de la rue et 2 intermédiaires).
- Une traversée d'un coté à l'autre de la rue dangereuse pour les nombreux piétons valides qui court-circuitent les passages protégés pour aller d'un commerce à l'autre (cf. photo ci-dessous) **et c'est mission impossible pour les PMR (handicapés, fauteuils roulants, poussettes, personnes âgées, etc.)**, les trottoirs sont trop hauts et inadaptés, il est impossible de passer entre les véhicules stationnés, et évidemment la traversée de la rue est à haut risque.

Les propositions d'aménagement

- Objectif : donner la possibilité aux piétons et PMR de traverser n'importe où et en toute sécurité.
- Donner le statut de zone de rencontre à la rue sur toute sa longueur, laisser prioritairement l'espace aux piétons, placer la signalisation réglementaire à l'entrée et à la sortie de la zone (cf. ci-dessous panneaux réglementaires).
- Placer sur le cheminement des moyens pour casser la vitesse des véhicules (ralentisseurs, rappels par un marquage au sol significatif, radar pédagogique pour sensibiliser les conducteurs au respect de la vitesse, etc.)
- Matérialiser des traversées intermédiaires conformes PMR (tous les 40/45 m) en utilisant les bateaux existants en face à face avec trottoirs déjà rabaissés (cf. photo ci-dessous) et en créant de nouvelles traversées aux bons endroits en rabaissant les trottoirs. Certes, ces aménagements supprimeront quelques places de stationnement.
- Organiser des opérations dissuasives aléatoires (contrôle : de la vitesse, du respect du code de la route, etc.).

Guy Aumette

Membre du Conseil des Séniors - Commission : Urba/Transport/environnement

Guy.aumette@laposte.net

Portable : 06 88 48 17 27



Traversée piétonne dangereuse



Entrée d'une zone de rencontre



Sortie d'une zone de rencontre

Annexe 10

Les zones de circulation particulières en milieu urbain

Aire piétonne, zone de rencontre, zone 30

Trois outils réglementaires
pour un meilleur partage de la voirie

Décret 2008-754 du 30/07/2008



Le 18 avril 2006, le ministre des transports lançait la démarche code de la rue à laquelle participent les associations d'élus, de professionnels, et d'usagers. Cette démarche vise à mieux faire connaître la réglementation actuelle du code de la route en milieu urbain ainsi qu'à faire évoluer ce code pour tenir compte de l'évolution des pratiques de l'espace public. Elle souhaite également promouvoir la sécurité des usagers vulnérables et l'usage des modes doux. Ceci se traduit concrètement par le décret cité ci-dessus comprenant 3 évolutions principales :

- l'introduction d'un principe de prudence dans

l'article R412-6 du code de la route :

« le conducteur doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. »

- l'introduction de la zone de rencontre et la précision des règles relatives à la zone 30 et à l'aire piétonne. Parmi les chantiers lancés en priorité, un travail sur l'amélioration de la lisibilité et la compréhension des zones de circulation particulières a été lancé. En effet, sur le terrain, on constate une très forte hétérogénéité des pratiques nuisant à la compréhension par les usagers des zones existantes : aire piétonne et zone 30. En s'inspirant de l'expérience des villes françaises (à l'instar des travaux menés chez nos voisins européens), une des premières évolutions consiste à hiérarchiser en 3 niveaux les zones de circulation particulières.

- la généralisation du double sens cyclable dans les rues à sens unique pour les véhicules motorisés des zones de rencontre et des zones 30.

La présente plaquette a pour objectif de traduire en termes simples les éléments modifiés dans le code de la route, de donner une interprétation et de tracer les premières pistes de recommandations. Un ouvrage à destination des aménageurs sera publié dans les mois à venir. Le parti a été pris de présenter au début de cette plaquette un tableau de synthèse récapitulatif permettant de situer les zones les unes par rapport aux autres, et de présenter chaque zone de circulation apaisée séparément dans une fiche dédiée (en conservant le même plan pour faciliter les lectures croisées).

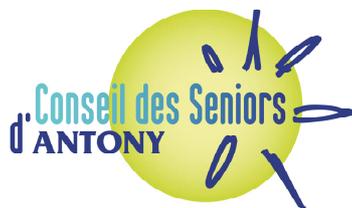
Trois critères principaux permettent de différencier les zones de circulation apaisées entre elles et par rapport aux autres voiries :

- la priorité donnée ou non au piéton sur les autres véhicules;

- le libre accès ou non aux véhicules motorisés;

- la vitesse limite pour les véhicules circulant dans la zone concernée.

Tout ceci devant rester compatible avec la loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



Commission Urbanisme-Transport-Environnement

Entrée dans le 3^{ème} millénaire L'Ile de France est face à son destin

1. Le schéma directeur de la région Ile de France et la métropole du Grand Paris sont des grands projets, où figure le réaménagement du territoire y compris celui de la capitale.
2. La métropole du Grand Paris dont l'un des grands objectifs est la mise en place d'un réseau de circulation autour de la capitale, reliant les villes de banlieue, tout en créant des liaisons avec le réseau urbain de Paris.

-
1. Le S.D.R.I.F. (schéma directeur de la région Ile de France) est un projet de société d'aménagement et d'urbanisme présenté sous la forme de 5 fascicules dont l'essentiel est :
 - a) l'urbanisation, en même temps que l'offre de transports collectifs,
 - b) encourager la densification de qualité,
 - c) réconcilier la nature et la ville,
 - d) maîtriser l'étalement urbain,
 - e) pérenniser les filières agricoles et sylvicoles.

L'année 2014 a été retenue pour le début de la mise en œuvre du projet dont on sait par avance qu'il modifiera sensiblement la vie des franciliens et particulièrement celui des antoniens.

M. FOUILLET

Annexe 11

LE RÔLE RESTREINT DU CONSEIL DES SENIORS : CONSTAT – PROPOSITIONS

Antony, le 09 mai 2014

Relations Conseil des Séniors/Elus - Collège de la commission : Urbanisme – Transport – Environnement - Ecologie

Il est exposé

Il est évident que le rôle du Conseil des Séniors d'Antony n'est que consultatif, les décisions étant prises soit par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal soit par l'assemblée délibérante lors de la réunion du Conseil Municipal.

En amont du conseil municipal, interviennent :

- Les Commissions Communales composées uniquement de Conseillers Municipaux chargés d'étudier les questions qui seront soumises et débattues en Conseil Municipal.
- Les Commissions Consultatives composées d'élus, de membres extérieurs représentatifs, d'usagers des services publics par la voie des associations, etc. ont pour mission et/ou vocation de conseiller les organes communaux et de donner des avis rentrant dans leur champ d'application.

Le constat

Le Conseil des Séniors est composé de membres volontaires répartis géographiquement sur toute la commune, ils connaissent parfaitement les problèmes et les besoins de leur quartier. Ce capital humain est une opportunité, la valeur ajoutée pour la ville d'Antony est une « richesse » qui devrait être valorisée et mieux utilisée.

Les membres constatent des situations dans la ville, en débattent en réunion (mensuelle) et font remonter les informations et les remarques vers les Elus et les Services. Malheureusement ils déplorent un manque de réactivité des interlocuteurs, le plus souvent d'être ni suivis ni écoutés et même parfois, de ne jamais avoir de réponse.

Ils sont rarement impliqués en amont dans les projets communaux. Parfois consultés alors que les décisions sont « bouclées » voir votées, ils regrettent que leurs remarques et avis ne puissent plus être pris en compte.

Souhait de synergie élargie

Le rôle du Conseil des Séniors évolue dans un « flou » manifeste alors qu'il devrait être clairement défini avec une démarche motivante précise et des règles respectives de fonctionnement Elus/Services/Conseil des Séniors.

Une suggestion, pour les projets sensibles et/ou concernant le cadre de vie des résidents Antoniens, des commissions extra-communales (à définir), impliquant des membres du Conseil des Séniors, pourraient être organisées en amont des décisions prises en Commission Communale et en Conseil Municipal. Ainsi, les remarques avis pertinents de membres avisés, pourraient être pris en compte lors de l'Avant-Projet Sommaire (APS) et Détaillé (APD) ou tout simplement après l'étude préliminaire des Bureaux d'études ou des Services en accord avec les élus.

Pour la bonne forme, les rôles et les règles interactives pourraient faire l'objet d'une convention partenariale bipartite (élus/Conseil des Séniors) ou tripartite (Elus/Services (encadrés par les élus)/Conseil des Séniors).

Guy Aumette, Membre du Conseil des Séniors

Annexe 12